



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Saint-Marcellin

Aux contribuables de la susdite municipalité  
**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC**  
**Projet de règlement no. 2026-386**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nathalie Chouinard, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcellin à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 13 avril 2026, le projet de règlement no. 2026-386 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

Que l'adoption du règlement no. 2026-386 sur l'éthique et la déontologie des élus sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 4 mai 2026 à 19h00, à la salle du conseil municipal situé au 336, Route 234, Saint-Marcellin ;

Que ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 336, Route 234, à Saint-Marcellin.

Donné à Saint-Marcellin, ce 14 avril 2026

Nathalie Chouinard  
Directrice générale/Greffière trésorière